



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.207
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 64'377 mm²

L'amnistie gagne du terrain

FISCALITÉ • *Le passage à l'échange automatique d'informations en matière fiscale relance le débat sur une amnistie fiscale générale. Le PDC Guillaume Barazzone va déposer un projet.*

CHRISTIANE IMSAND



Le conseiller national Guillaume Barazzone va déposer une initiative parlementaire pour mettre les compteurs à zéro. KEYSTONE

Une nouvelle ère s'ouvre pour la Suisse avec le passage à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur le plan international. L'entrée en vigueur de la loi est prévue pour 2017 et le premier échange de données pourra intervenir en 2018. Les fonds suisses placés à l'étranger sont aussi concernés. C'est pourquoi l'idée d'une amnistie fiscale qui accompagnerait le changement de système est en train de gagner du terrain.



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.207
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 64'377 mm²

terrain à droite. Elle pourrait même convaincre la gauche, pour autant que le secret bancaire soit également levé à l'interne.

Cette évolution est jugée inéluctable par des milieux toujours plus larges. «On ne pourra pas maintenir longtemps un double système», estime le président du PDC, Christophe Darbellay. La première démarche concrète en faveur d'une amnistie émane d'ailleurs du PDC. Le conseiller national genevois Guillaume Barazzone déposera la semaine prochaine à Berne une initiative parlementaire qui permettrait de mettre les compteurs à zéro tout en procurant des recettes supplémentaires au fisc. Cette démarche fédérale prend du poids depuis que le Tribunal fédéral a bloqué les velléités cantonales d'amnistie (lire ci-après).

Un tiers pour l'AVS

«Je propose cinq ans de rattrapage avec un impôt de 10 à 15% sur les fonds à régulariser», indique le Genevois. «Par contre il n'y aurait pas de sanctions pénales. Les recettes seraient affectées pour 2/3 aux cantons et pour 1/3 à l'AVS.» Le projet est soutenu par Christophe Darbellay. «L'amnistie fiscale est une mesure d'accompagnement indispensable si on lève le secret bancaire en Suisse», explique-t-il. «Or, les cantons et les banques elles-mêmes estiment que celui-ci a fait son temps. On ne peut pas demander aux autorités cantonales de transmettre aux fiscs étrangers des informations sur un contribuable suisse sans pouvoir les utiliser elles-mêmes.»

Un comité de droite composé essentiellement de représentants du PLR et de l'UDC cherche pourtant à bétonner le secret bancaire en Suisse en l'inscrivant dans la Constitution. Le Conseil fédéral se pronon-

cera avant la pause estivale sur l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» déposée l'an dernier. L'initiative a déjà perdu d'éminents soutiens au sein du PLR. Les Zurichoises Rudi Noser et Hanspeter Portmann la jugent dépassée. De son côté, le gouvernement va vraisemblablement préconiser son rejet, mais c'est la votation populaire qui déterminera la suite des travaux.

«Le bal des hypocrites»

Pour la ministre des Finances Eveline Widmer-Schlumpf, qui s'exprimait dimanche passé dans la «NZZ am Sonntag», l'amnistie fiscale n'est pas un tabou, mais elle serait inutile si le secret bancaire est conservé en Suisse. Le président du PS Christian Levrat manifeste son agacement. «C'est le bal des hypocrites car personne ne propose directement la levée du secret bancaire à part nous.»

Cela dit, le Fribourgeois n'émet pas d'opposition de principe à une amnistie fiscale. «Si l'on passe à l'échange automatique d'informations, on peut discuter d'une solution pour régler le passé. Une amnistie fiscale pose cependant des problèmes techniques assez difficiles à régler. Il faut fixer le taux, décider s'il est progressif ou linéaire, s'assurer qu'on ne facilite pas le blanchiment d'argent et prévoir une amende. Le projet Barazzone est insuffisant à cet égard.»

Le PDC fribourgeois Dominique de Buman rétorque qu'il ne faut pas trop charger le bateau. «Beaucoup de gens ont un bas de laine qu'ils sont prêts à régulariser si les conditions sont raisonnables.» Actuellement, les fraudeurs repentis peuvent se dénoncer spontanément sans craindre une sanction, mais ils doivent rembourser les impôts et les intérêts sur une période de dix ans (trois ans dans le cas des successions). I



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.207
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 64'377 mm²

LES CANTONS RETOQUÉS

Le canton du Jura a fait des envieux avec son amnistie fiscale. Arrivée à échéance à la fin 2014, elle a fait réapparaître en cinq ans quelque 530 millions de francs qui ont généré des recettes fiscales de près de 53 millions. D'autres cantons ont cherché à s'engouffrer dans la brèche, mais ils viennent d'être retoqués par le Tribunal fédéral.

Dans un arrêt du 30 mars dernier, celui-ci a annulé la nouvelle loi tessinoise sur l'amnistie fiscale qui avait pourtant été acceptée en votation populaire. La loi permettait aux contribuables ayant dissimulé des capitaux au fisc lors des dix dernières années de déclarer leur avoir sans aucune sanction et avec une remise d'impôts de 70%. La Haute Cour a estimé que ces conditions avantageuses violaient le principe constitutionnel de l'égalité fiscale. Cette décision a sonné le glas du projet valaisan d'amnistie fiscale qui

avait été voté par le Grand Conseil en décembre 2014. Les conditions de la régularisation étaient encore plus généreuses qu'au Tessin. Le rappel d'impôts devait faire l'objet d'un rabais de 80% la première année et 70% la seconde.

Dans le canton de Fribourg, un projet d'amnistie fiscale est en procédure de consultation depuis le début du mois d'avril. Des taux forfaitaires différenciés ont été retenus: 8% sur les montants soustraits pour les salariés et les rentiers, 20% pour les indépendants et les administrateurs, 3% pour les héritiers. Pour l'instant, le Gouvernement fribourgeois n'a pas annoncé de retour en arrière mais la décision du TF pèsera sur les travaux législatifs. Dans les cantons de Vaud et de Genève, les projets d'amnistie n'ont pas encore dépassé le stade de la piste de réflexion. CIM